

Conseil Communautaire

30 Septembre 2025

raggloch!

RPQS Eau Potable

30 Septembre 2025

En 2024, le service public d'eau potable a desservi :

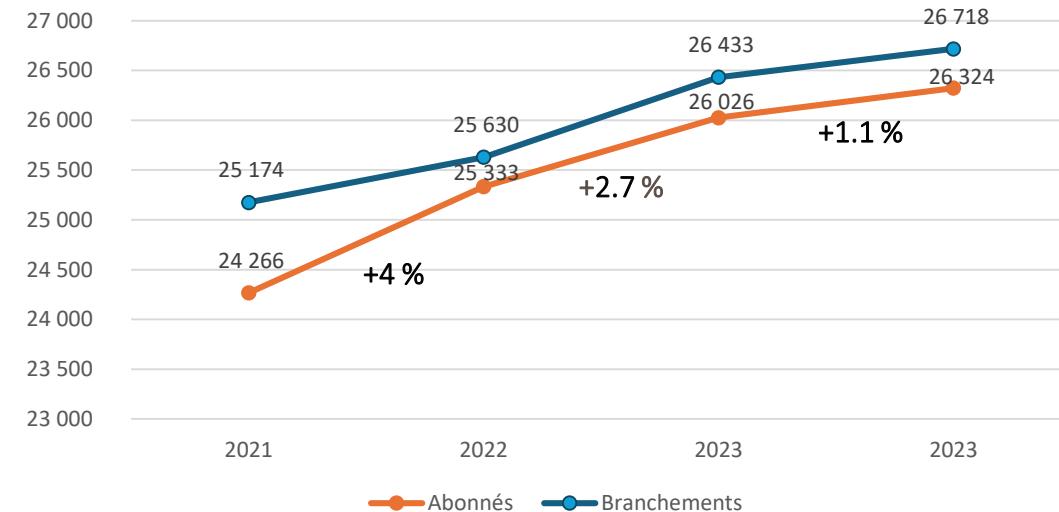
- 26 324 abonnés
- 26 718 Branchements
- 58 565 Habitants
- 2,22 Habitants / abonné



Chiffrés clés du patrimoine :

- 5 châteaux d'eau pour 3600 m³ de stockage
- 2 stations de surpression en service (dont 1 avec bâche de 120 m³ de stockage)
- 782,6 Km de réseau
- 33,6 abonnés / km de réseau

Evolution du nombre d'abonnés sur CSMA depuis 2021

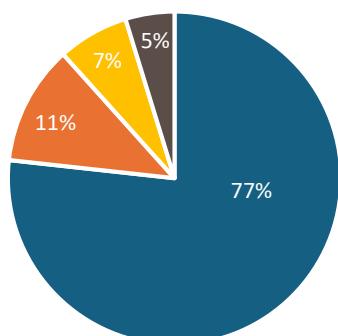


Ressource en eau

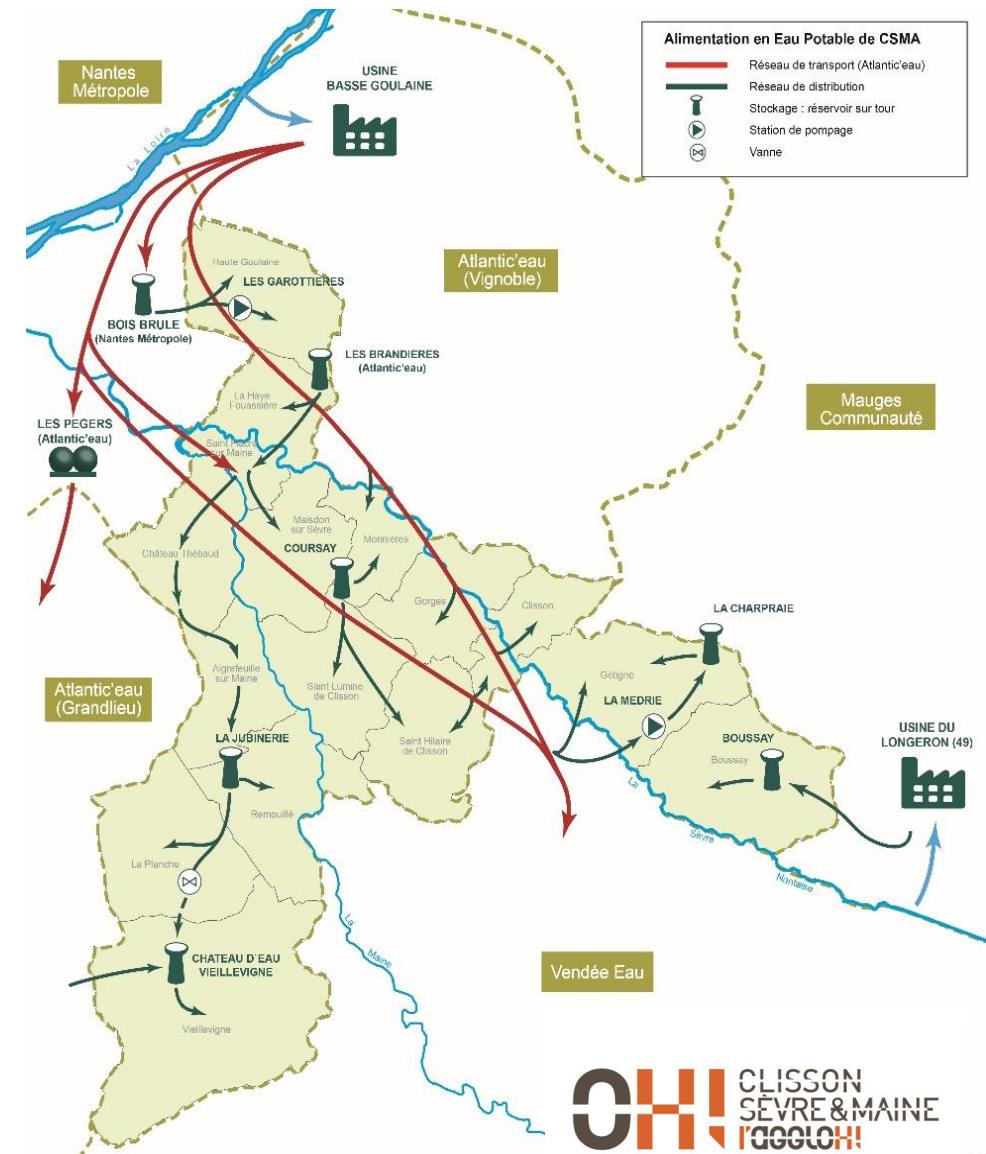
95 % de l'eau distribuée sur le territoire provient de l'usine de Basse Goulaine, et traite l'eau captée dans la nappe alluviale de la Loire.

Seule la commune de Boussay est alimentée par l'usine de production du Longeran (49). Cette usine traite l'eau provenant de la retenue du Longeron, située sur la Sèvre Nantaise.

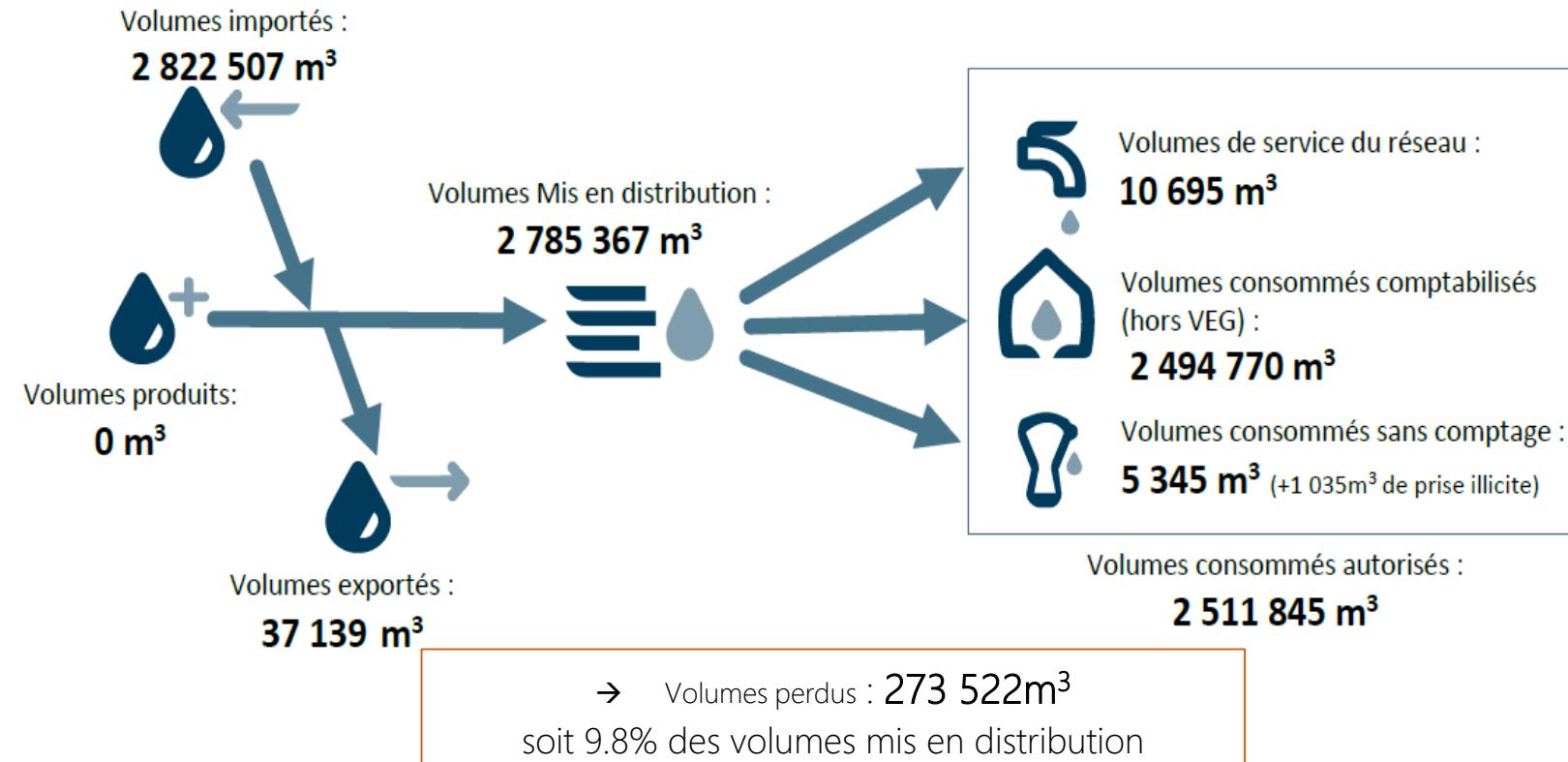
Volume importé en 2024:
2 822 507 m³



- Atlantic'eau
- Nantes métropole
- Vendée Eau
- Mauges Communauté



Synthèse des volumes en transit en 2024



En France, le taux moyen de fuites dans les réseaux de distribution d'eau se situe autour de 20%.

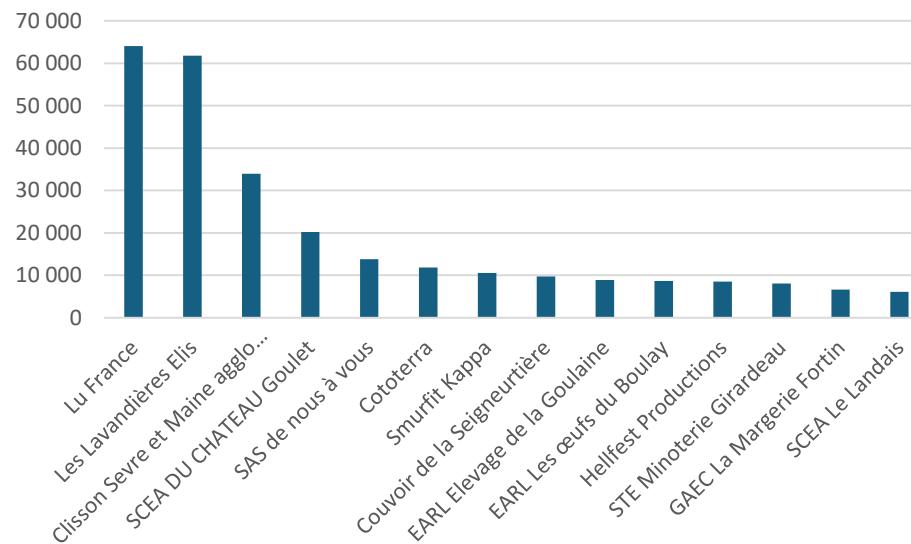


RPQS AEP 2024 -

Volumes consommés

2022	2023	2024
2 590 440 m ³	2 490 199 m ³	2 494 768 m ³

Consommations supérieures à 6000 m³

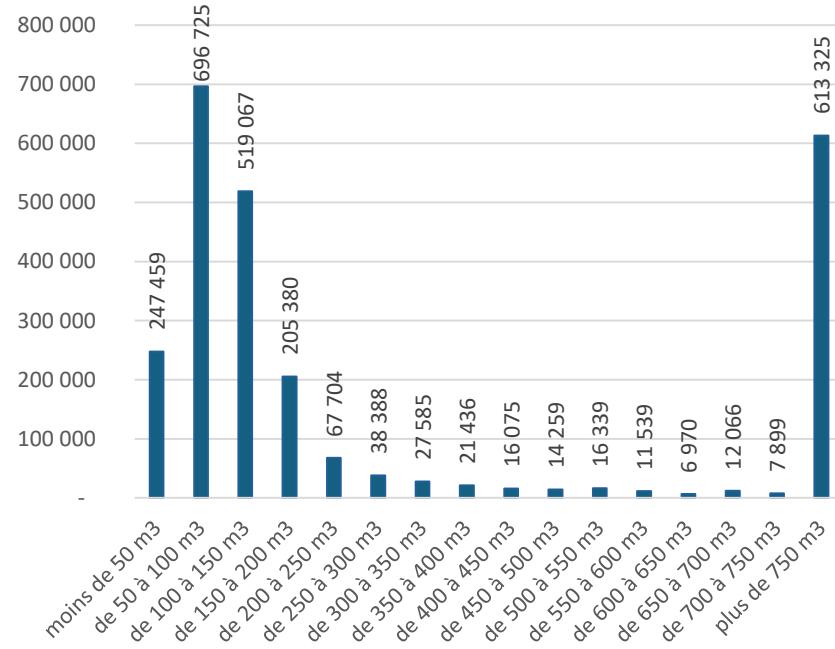


Sur le territoire CSMA, le volume d'eau consommé par abonné, incluant également les gros consommateurs (industriels, etc.) a évolué entre 2022 et 2024 :

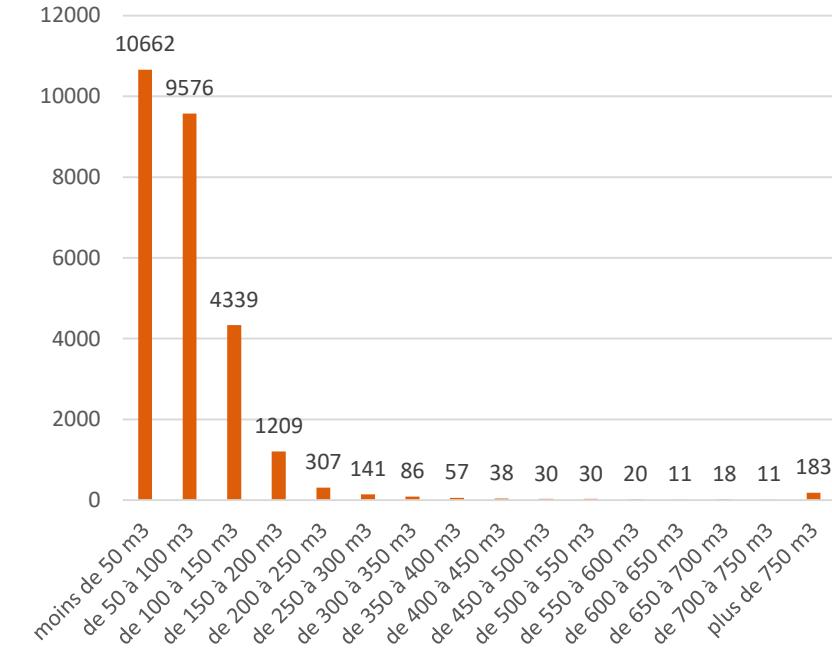
- 102,2 m³ / abonné en 2022
 - 95,7 m³/ abonné en 2023
 - 94,8 m³/ abonné en 2024
- 7%

Les gros consommateurs :

- 272 639 m³ d'eau consommés par ces entreprises en 2024, contre 317 797 m³ en 2023 (-14 %).
- 11 % du volume total consommé sur le territoire

Volumes consommés

Répartition des volumes consommés cumulés par les abonnés selon leur tranche de consommation annuelle

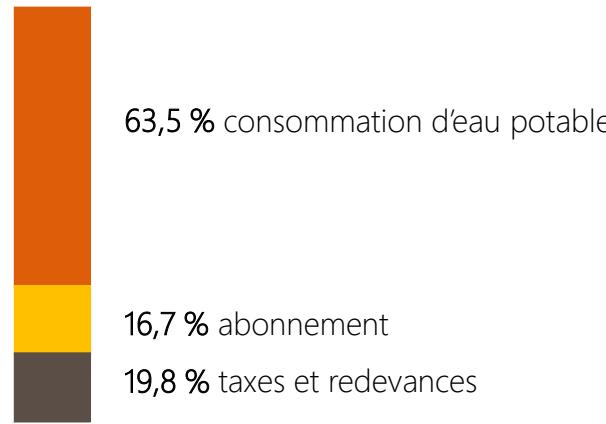


Répartition du nombre de branchements par tranche de consommation annuelle

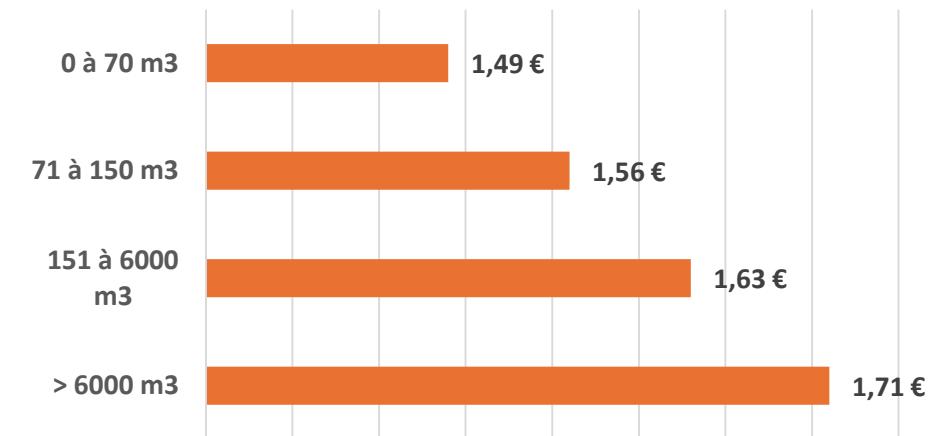
96.5 % des branchements du territoire desservent des abonnés consommant moins de 200 m³/an.

24 % de la consommation totale est consommé par moins de 1% des branchements.

Décomposition d'une facture d'eau de 120 m³



Tarif € HT /m³ progressif par tranche de consommation au 01/01/2025



Tarif identique à l'ensemble des 16 communes, avec un prix unitaire incitatif lié à la consommation d'eau défini par tranche.



RPQS AEP 2024 - Tarification de l'eau

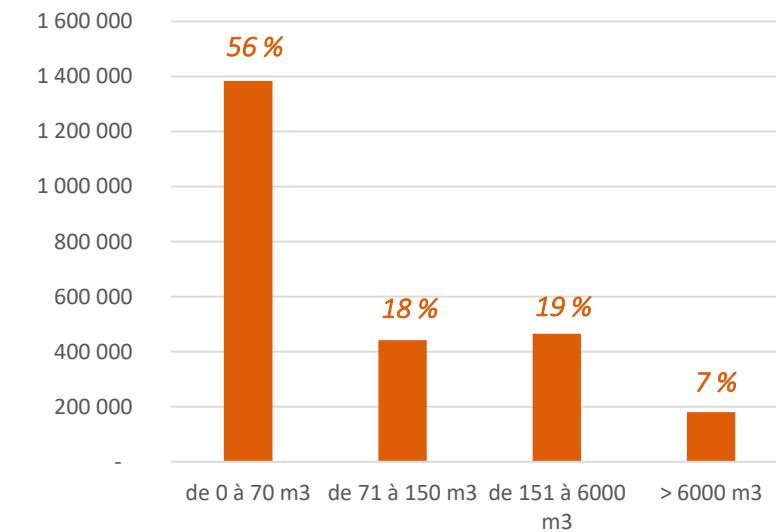
Facture Type pour le service de l'eau – diamètre 15-20 mm

Tarifs au 01/01/2025 CSMA

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA	30 M³	70 M³	90 M³	120 M³
Abonnement	48,00 €	48,00 €	48,00 €	48,00 €
Consommation	44,70 €	104,30 €	135,50 €	182,30 €
Redevance Agence de l'eau - Consommation d'eau potable	9,90 €	23,10 €	29,70 €	39,60 €
Redevance Agence de l'eau - Performance des réseaux d'eau potable	0,60 €	1,40 €	1,80 €	2,40 €
TVA (5,5 %)	5,68 €	9,72 €	11,83 €	14,98 €
MONTANT TOTAL H.T.	103,20 €	176,80 €	215,00 €	272,30 €
TOTAL TTC	108,88 €	186,52 €	226,83 €	287,28 €

Nouvelles redevances de l'Agence de l'eau applicable à partir du 01/01/2025 :

- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance performance de réseaux d'eau potable, dont le taux dépend du rendement du réseau



Répartition des volumes facturés aux abonnés selon les tranches tarifaires de facturation de CSMA



RPQS AEP 2024 -

Indicateurs réglementaires

Indicateurs réglementaires sur la qualité de l'eau

- 220 prélèvements réalisés par l'ARS
- 166 prélèvements réalisés par l'exploitant

	ARS	Exploitant
Conformité Physico-chimique	100%	99,5 %
Conformité bactériologique	100%	99,8 %

Indicateurs réglementaires sur la qualité du service:

79 réclamations dont 21 écrites portant sur :

- La qualité de l'eau (odeur, goût, couleur)
- La qualité du service (pression, fuite avant compteur, travaux)
- La facturation

	2023	2024
Facturation et encaissement	26	40
Qualité de l'eau	1	4
Qualité du service	13	35



RPQS AEP 2024 -

Indicateurs réglementaires

Indicateurs réglementaires sur la performance du réseau

	2023	2024
Rendement	88 %	91 %
Indice Linéaire de Pertes (m ³ /km/j)	1,18	0,89
Indice Linéaire de Consommation (m ³ /km/j)	8,89	8,92
Indice Linéaire de Volume Non Comptabilisé (m ³ /km/j)	1,12	0,95

La législation en vigueur définit un rendement minimum de distribution (85% ou 65% + 1/5^e ILC) et impose la mise en place d'un plan d'actions en cas de rendement inférieur à 85%.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvaise	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Pour un réseau rural, l'ILP peut être caractérisé de « bon » sur l'ensemble des secteurs de l'agglomération, traduisant ainsi des pertes en eau maîtrisées.



RPQS AEP 2024 -

Indicateurs réglementaires

Indicateurs réglementaires sur la performance du réseau

	2023	2024
Rendement	88 %	91 %
Indice Linéaire de Pertes ($m^3/km/j$)	1,18	0,89
Indice Linéaire de Consommation ($m^3/km/j$)	8,89	8,92
Indice Linéaire de Volume Non Comptabilisé ($m^3/km/j$)	1,12	0,95



Différents objectifs sont définis avec l'exploitant dans le contrat de DSP, notamment sur l'ILVNC, afin d'améliorer les performances hydrauliques du réseau, par le biais de campagnes de recherches de fuites.

En 2024, l'engagement contractuel sur le secteur GrandLieu en ILVNC n'a pas été respecté :

- 1,25 au lieu de 1 $m^3/km/j$ pour le secteur Grand Lieu
- 1,95 au lieu de 0,83 $m^3/km/j$ pour le secteur de Clisson

Des pénalités financières, telles que définies par calcul dans les contrats, sont donc appliquées au délégataire pour le non-respect de ces engagements.



RPQS AEP 2024 -

Indicateurs réglementaires

Indicateurs réglementaires sur la performance du réseau

Renouvellement du réseau :

- Linéaire renouvelé en 2024 : 3,74 km
- Montant engagé = 1 018 084 € TTC

Taux de renouvellement sur 5 ans :

- 0,5 % en 2024
- 0,11% en 2023

Année	Commune	Rue	Linéaire (m)
2024	Clisson	Rue des rouleaux	207 m
2024	St-Hilaire-de-Clisson	La Palaire, La Priaute et La Boulaire	3160 m
2024	Monnières	Aménagement du centre bourg	30 m
2024	Aigrefeuille	rue des coteaux	205 m
2024	Vieillevigne	Rue du trianon (DSP)	139 m



RPQS AEP 2024 -

Financement du service

Recettes :

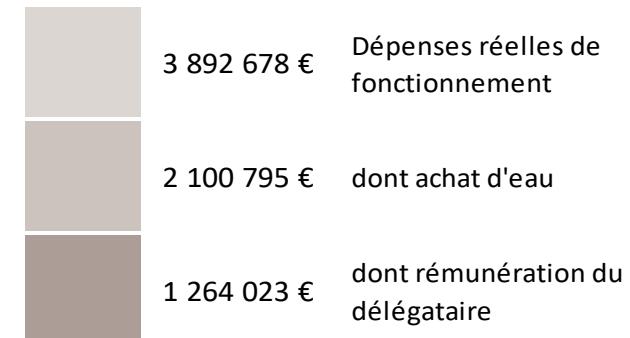
- Les ventes d'eau aux abonnés = 99%

Dépenses de fonctionnement:

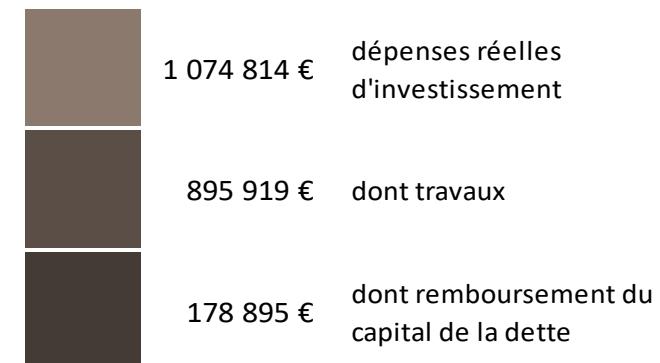
- Achats d'eau = 54 %
- Rémunération de l'exploitant = 32 %

Dépenses

Fonctionnement



Investissement



Recettes



raggloch!

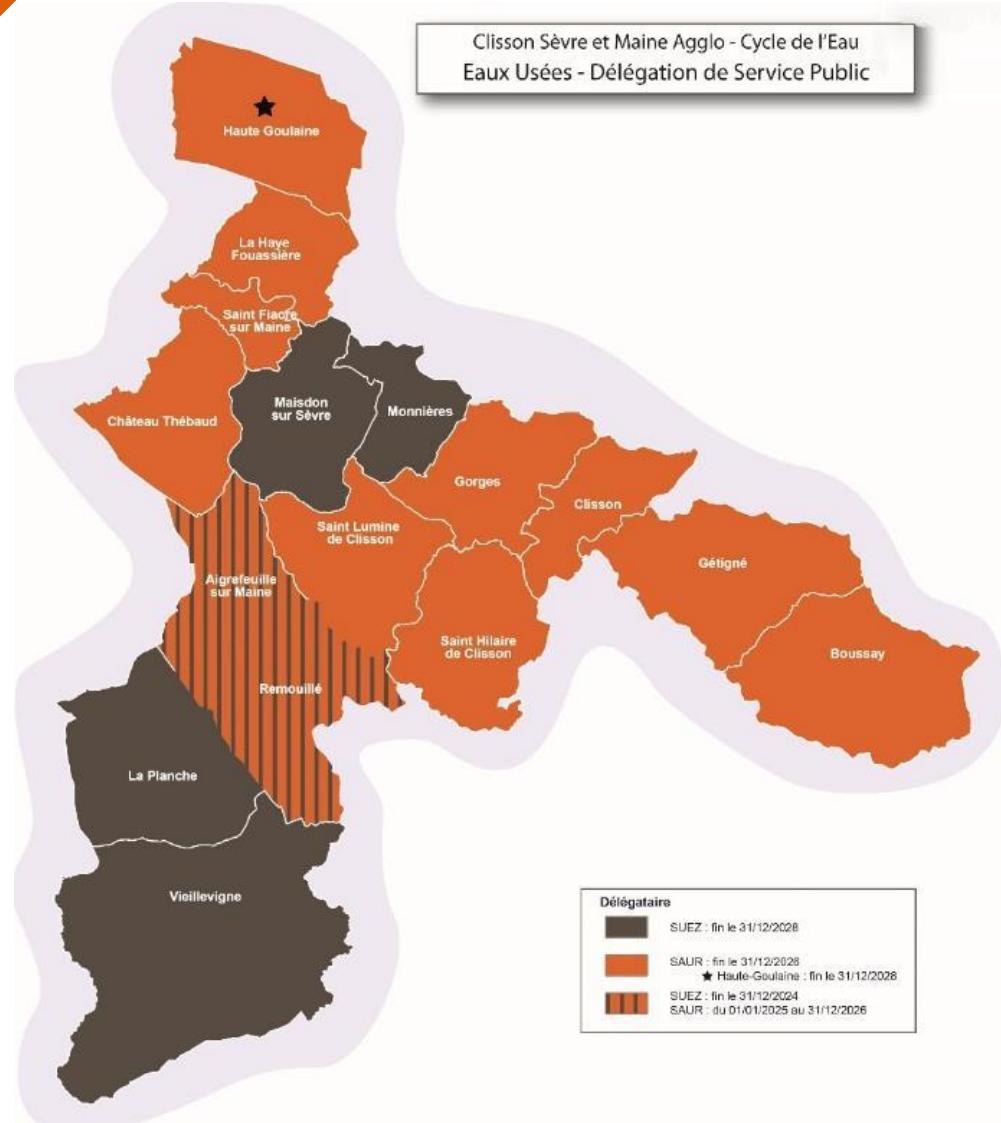
RPQS Assainissement Collectif

30 Septembre 2025



RPQS AC 2024 -

Périmètres contractuels DSP



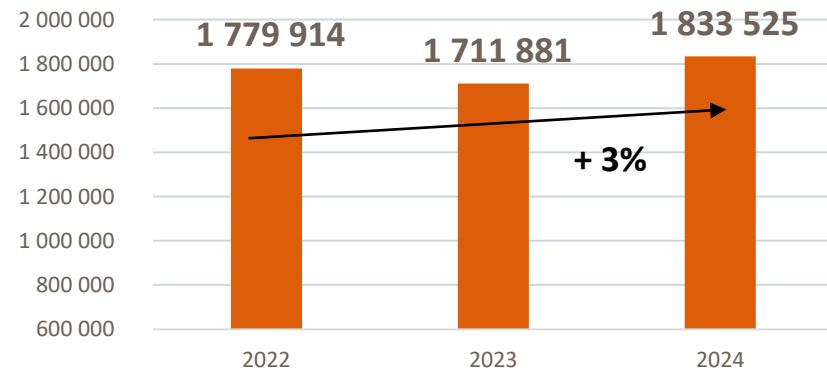


RPQS AC 2024 -

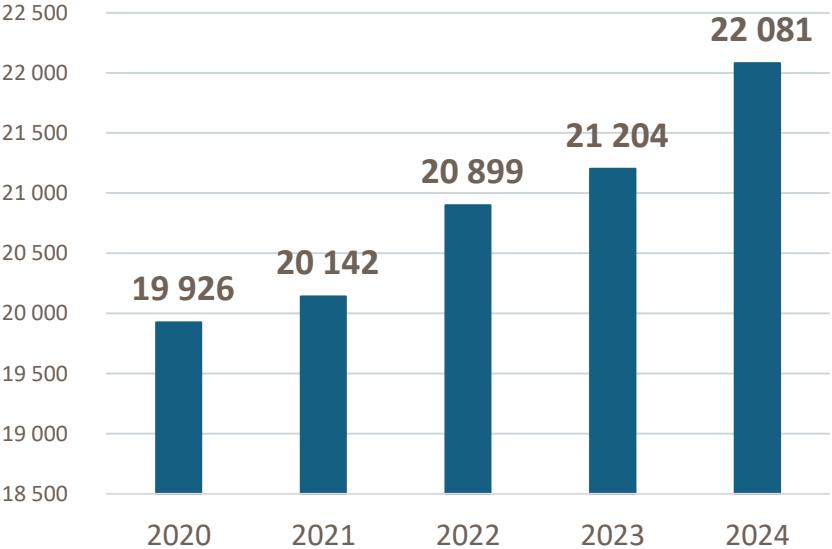
Chiffres clés sur les abonnés

En 2024, 22 081 abonnés en assainissement collectif
soit :

- + 4,1 % depuis 2023
- +10,8 % depuis 2020



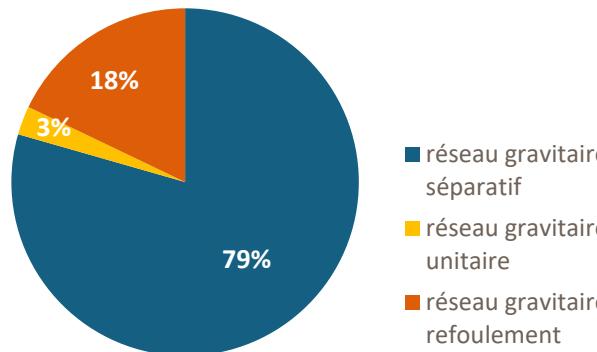
Evolution du nombre d'abonnés sur CSMA depuis 2020



Les volumes assujettis (m^3)
ramenés sur 365 j

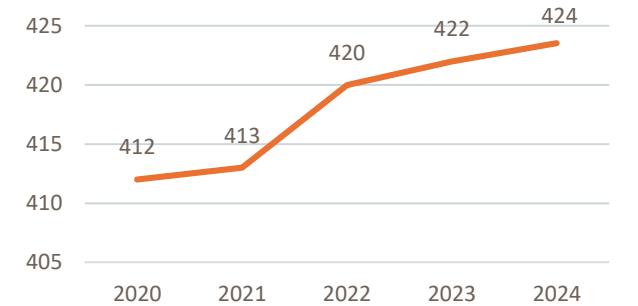
- 31 stations d'épuration, soit une capacité totale de traitement de 60 227 Equivalent-habitant.
- 424 Km de réseaux d'eaux usées
- 177 postes de relevage
- 22 081 branchements

Répartition du linéaire de réseau par type de réseau



- 11,3 km de réseau unitaire restant sur le territoire
- Mise en séparatif de 2,3 km de réseau en 2023 sur le quartier du fief des pommiers à Clisson et rue du docteur Boutin.
- Prochains travaux de mise en séparatif sur le centre de Boussay (800m) et le quartier des fleurs à Gorges (2,5 km). Les études et diagnostic terrain ont débuté en 2024.

Evolution du linéaire du réseau exploité (km)



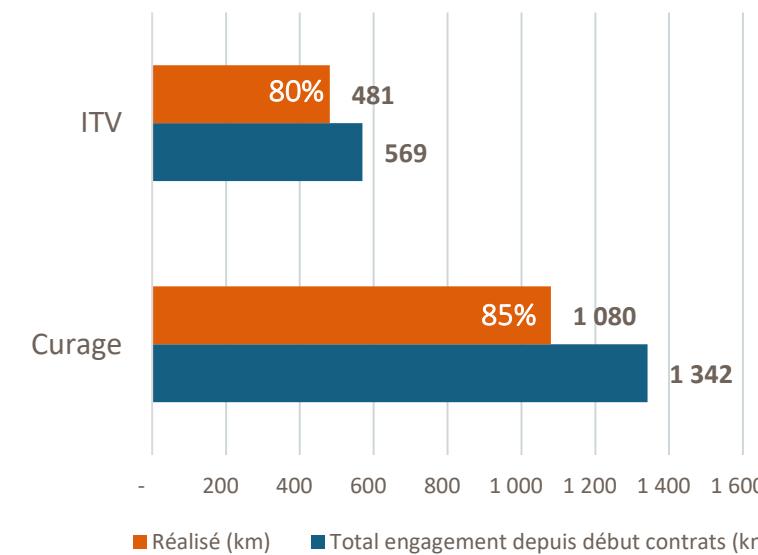


RPQS AC 2024 -

Exploitation du réseau

Evolution du nombre d'interventions en exploitation depuis 2022

Curage (km)			Inspection TV préventive (km)			Débouchage réseau et branchements (nb)			Nettoyage PR (nb)		
2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
11.1	38.4	26.4	5.8	9.6	16.5	55	45	50	255	283	257



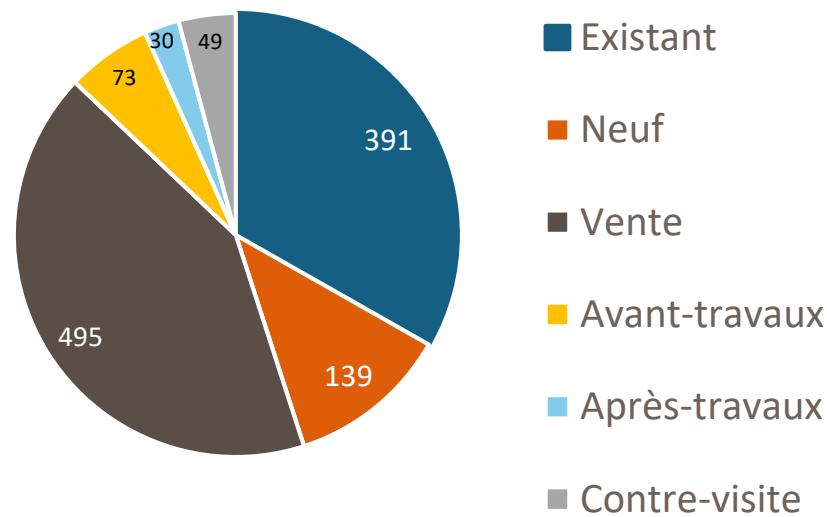
Dans les contrats de DSP, les entreprises s'engagent à réaliser un linéaire moyen chaque année de curage et d'ITV.

CSMA travaille avec les délégataires pour suivre ces engagements et décider des portions de réseaux présentant un intérêt d'être inspectées.

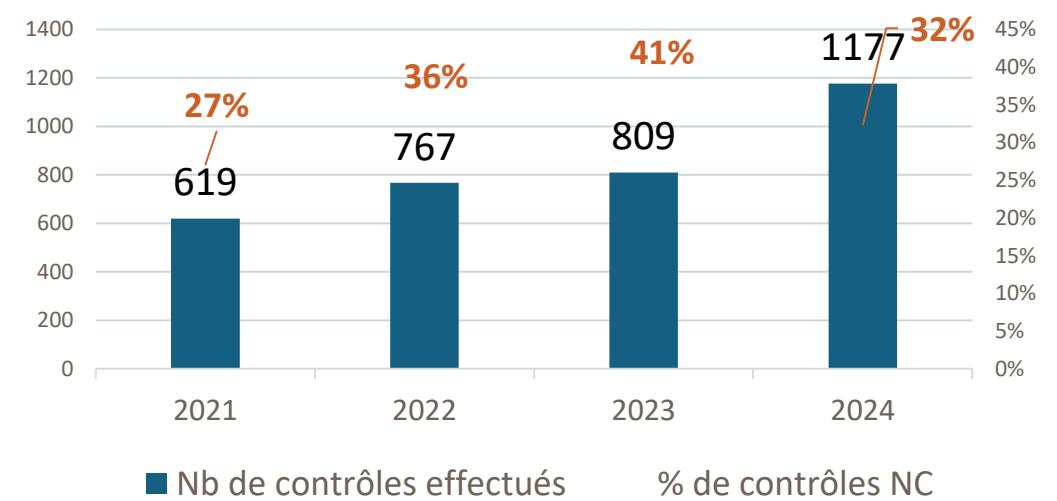
Une attention particulière sera apportée sur les années en amont des fins de contrats pour rattraper les reliquats importants en curage et ITV.

Contrôle des branchements

Répartition des contrôles de 2024 selon leurs contextes, réalisés majoritairement en régie.



Evolution du nombre de contrôles effectués depuis 2021, et pourcentage des non-conformités



Les contrôles existants sont réalisés par les équipes CSMA et des délégataires

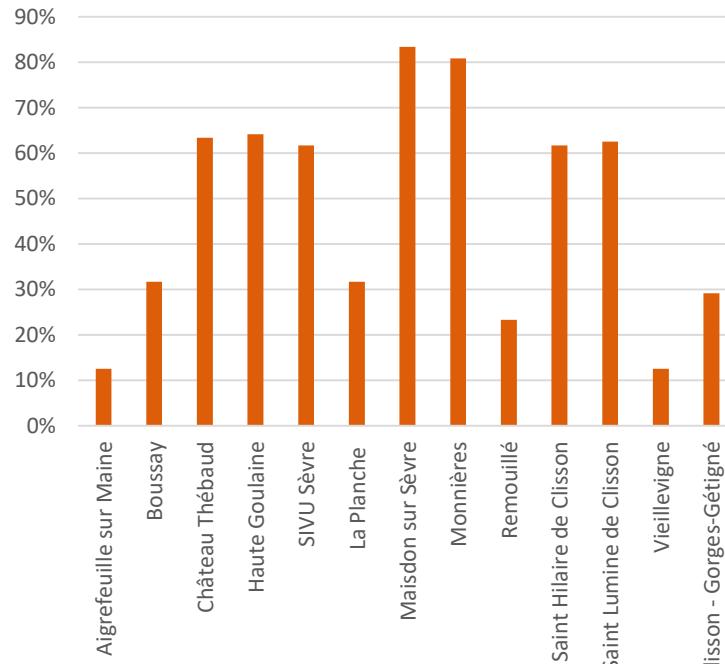


RPQS AC 2024 -

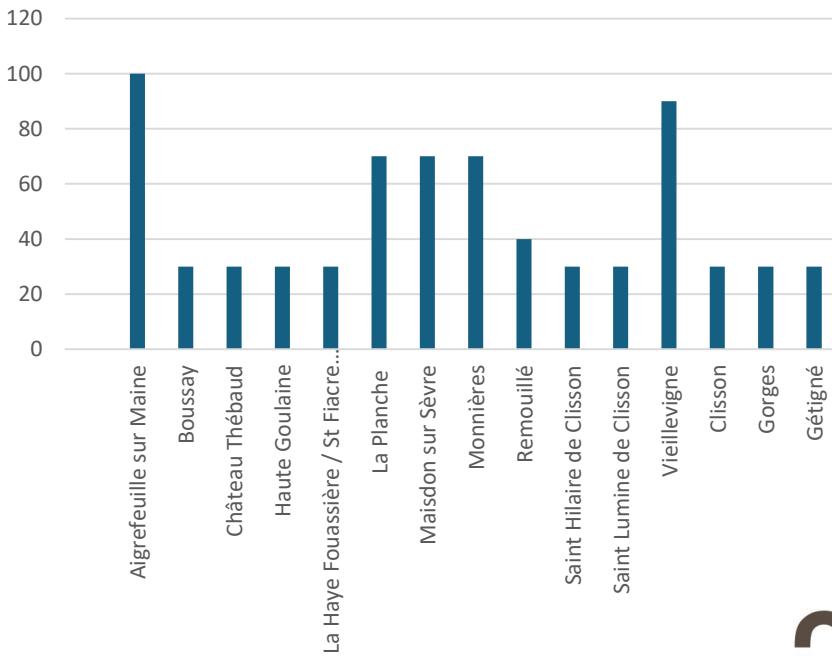
Indicateurs réseau

Différents indicateurs en reporting national

- Nombre de points noirs du réseau : 1 en 2024 sur Clisson
- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Inventaire, renseignement SIG, Plan pluriannuel de renouvellement
- Connaissance des rejets dans le milieu naturel par le réseau : localisation, suivi des points de rejets du réseau, et du milieu naturel



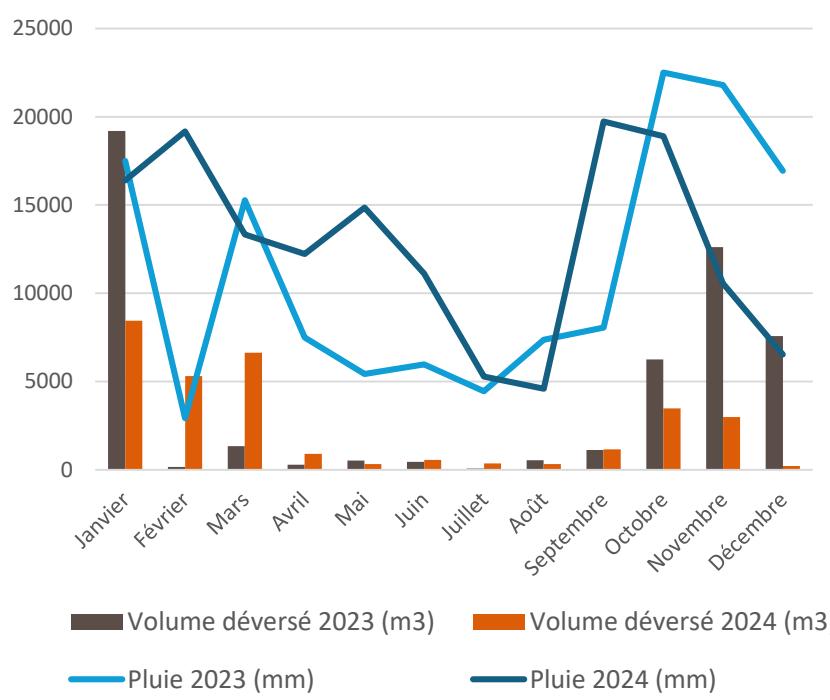
Pourcentage d'avancement en connaissance et gestion patrimoniale du réseau



Note sur 120 de la connaissance des rejets au milieu naturel

Différents indicateurs en reporting national

- Connaissance des rejets dans le milieu naturel par le réseau (points A1)



Commune	Poste de relevage	Volume déversé en 2023	Volume déversé en 2024
Clisson	Nid d'Oie	50 121 m³	30 681 m³
Clisson	Mare Rouge	977 m³	1 300 m³
Haute-Goulaine	Les Guivettes	0	735 m³

La police de l'eau nous alerte sur les surcharges hydrauliques depuis plusieurs années dans les réseaux en période de pluie ou nappe haute. Il convient donc de poursuivre les engagements en matière de :

- Mise en séparatif des réseaux unitaires,
- Renouvellement et réhabilitation des réseaux existants,
- Mise en conformité des branchements.



RPQS AC 2024 -

Indicateurs réseau

Différents indicateurs en reporting national

- Renouvellement du réseau

Chaque année, Clisson Sèvre Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations. L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer le maintien de ce patrimoine.

En 2024, sur 424 km de réseau, seulement 214 m ont été renouvelés:

- Rue des cailloux à Gorges
- Centre Bourg de Monnières
- Rue des Forges à Haute-Goulaine

Taux de renouvellement sur 5 ans : 1.20 %

Taux moyen annuel sur les 5 dernières années : 0.24 %

Montant engagé pour le renouvellement des réseaux en 2024 : 200 195 € HT



RPQS AC 2024 -

Indicateurs Traitement

Exploitation des systèmes de traitement

Conformité des équipements et des performances épuratoires pour les stations supérieurs à 2000 EH

Commune	STEP	Conformité des équipements de la station	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Commentaire
Aigrefeuille sur Maine	Les Goupillières	Conforme	Conforme	
Boussay	Les Ardillais	Conforme	Non conforme	Dépassement des rejets en DBO5 et MES lors intempéries. Nouvelle station en construction
Gorges	La Batardière	Conforme	Conforme	
La Haye Fouassière	La Faubretière	Conforme	Conforme	
La Planche	Bois Joly	Conforme	Conforme	
Vieillevigne	Les Noëlles	Conforme	Non conforme	Taux de déversement > 5 % sur les points A2 et A5 sur 2023 et 2024

Conformité des équipements et des performances épuratoires pour les stations Inférieures à 2000 EH

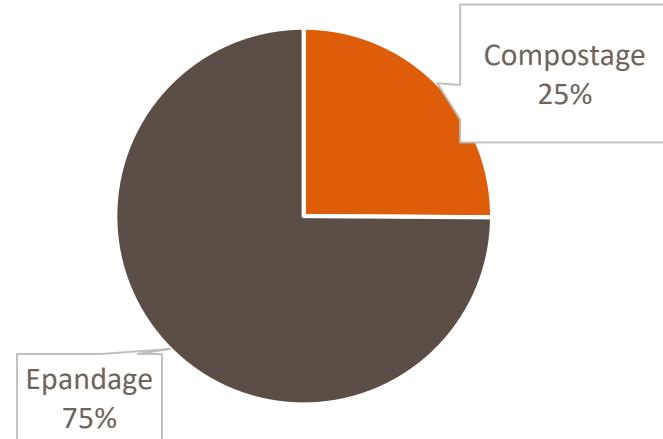
- Conformité des équipements : 100 % sont conformes
- Conformité performance épuratoire : 3 stations non-conformes sur 25

SLC - Le Pay, MSS - Rte BeauSoleil, CLI – Brebionnière n'ont pu réceptionner les travaux en métrologie d'autosurveillance sur les points réglementaires que début janvier 2025. Ces mises aux normes n'ont donc pas pu être prises en compte pour la conformité établie par la police de l'eau sur l'année 2024.

Evacuation des boues

538,5 TMS évacuées en 2024

410 en 2023, soit + 31 %

***Traitement des matières de vidange et matières vinicoles***

	Matières de vidanges (m ³)				Matières vinicoles (m ³)			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
La Faubretière	149	218	271	319	150	399	183	181
La Batardière	NR	863	917	421	NR	155	60	178
TOTAL		1 081	1 188	740		554	243	359

En global en Matières de vidanges et vinicoles :

- A la Faubretière : 10 % de matières traitées en moins qu'en 2023 et 19% de moins qu'en 2022
- A la Batardière : 38 % de moins qu'en 2023



RPQS AC 2024 -

Indicateurs Service Usager

Estimation du nombre d'abonnés desservis

	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	20 859	21 204	22 081
Estimation du nombre d'habitants desservis	51 488	52 635	52 906
Population INSEE CSMA	57 815	58 299	58 565
Taux de la population en AC	89 %	90%	90 %

Taux de réclamation

Réclamation écrite, par courrier ou mail, correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation (pas liée aux tarifs), tels que :

- Problème de bouchage
- Problème d'odeurs
- Demande de dérogation

Commune	Nombre réclamations	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
Haute-Goulaine	1	0,40
La Haye-Fouassière	2	0,76
Gétigné	1	0,24
St-Hilaire-de-Clisson	1	1,14



RPQS AC 2024 -

Travaux réalisés

Mise en conformité d'ouvrages d'autosurveillance

- Clisson – La Brebionnière
- Château-Thébaud – La Poterie
- Saint-Lumine-de-Clisson – Le Pay
- Maisdon-sur-Sèvre – BeauSoleil
- Maisdon-sur-Sèvre – Gué Joubert



Traitement des gaz H2S sur le réseau

6 postes équipés d'un système d'injection d'air :

- Haute-Goulaine – PR Basse Rivière
- Haute-Goulaine – PR Landes St-Martin
- Haute-Goulaine – PR Pâtis Tonneau
- Gorges – PR Coussais
- St-Lumine-de-Clisson – PR Le Pay
- La Haye-Fouassière – PR Brandière

2 postes équipés d'une système d'injection de réactif chimique :

- La Haye-Fouassière – PR Pirmil
- La Haye-Fouassière – PR Caillerie



RPQS AC 2024 -

Démarrage de la construction de la nouvelle STEP à Boussay – 3100 EH

Les études détaillées d'exécution de la future station d'épuration de Boussay ont démarré en septembre 2024, et l'installation du chantier a débuté en décembre 2024.



Travaux réalisés

Etudes pour la réhabilitation d'ouvrages

- Renouvellement de 5 postes de relevage



- Silo à boues – STEP de Gorges





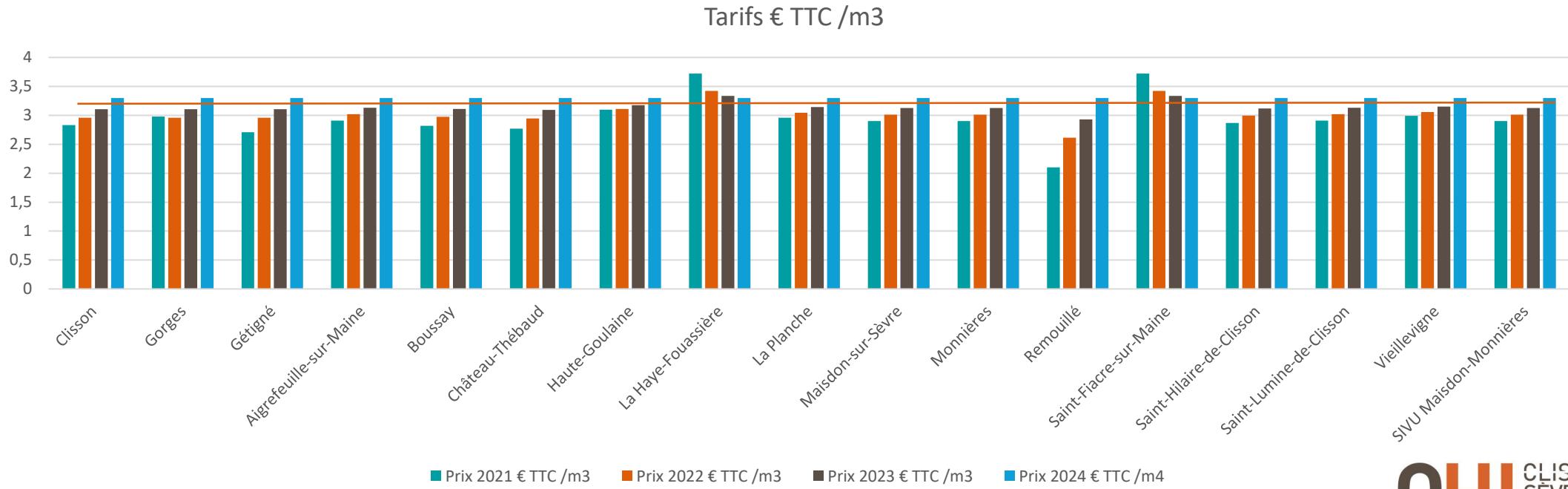
RPQS AC 2024 -

Tarifs au 01 janvier 2025

Tarification de la part assainissement pour une facture de 120 m³

Un travail d'harmonisation des tarifs sur 5 ans pour l'ensemble des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été lancé en 2020.

Le prix désormais commun sur les 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de 3.30 € TTC / M³ au 1^{er} janvier 2025, pour une facture de 120 m³.





RPQS AC 2024 -

Tarifs au 01 janvier 2025

Facture type part Assainissement au 01/01/2025

Tarifs au 01/01/2025 CSMA

Part CSMA	FACTURE	FACTURE	FACTURE	FACTURE
	30 M ³	70 M ³	90 M ³	120 M ³
Abonnement	62,00 €	62,00 €	62,00 €	62,00 €
Consommation	72,10 €	168,23 €	216,30 €	288,40 €
Part Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux de collecte	2,52 €	5,88 €	7,56 €	10,08 €
TVA (10 %)	13,66 €	23,61 €	28,59 €	36,05 €
MONTANT TOTAL H.T.	136,62 €	236,11 €	285,86 €	360,48 €
TOTAL TTC	150,28 €	259,72 €	314,45 €	396,53 €



RPQS AC 2024 -

Financement du service

Dépenses du service assainissement

Fonctionnement



3 557 804 €	Dépenses réelles de fonctionnement
2 043 325 €	dont rémunération du délégataire

Investissement



2 499 721 €	dépenses réelles d'investissement
1 651 274 €	dont travaux
848 447 €	dont remboursement du capital de la dette

Recettes du service assainissement

Recette



4 544 428 €	Facturation Assainissement Collectif
349 641 €	Redevance PFAC
303 917 €	Travaux sur branchements
64 610 €	Contrôles de conformité lors des ventes immobilières

Les assujettissements à l'assainissement aux abonnés représentent 84 % des recettes.

La rémunération du délégataire représente 57 % des dépenses de fonctionnement, contre 28 % en 2023.

raggloch!

RPQS Assainissement Non Collectif

30 Septembre 2025

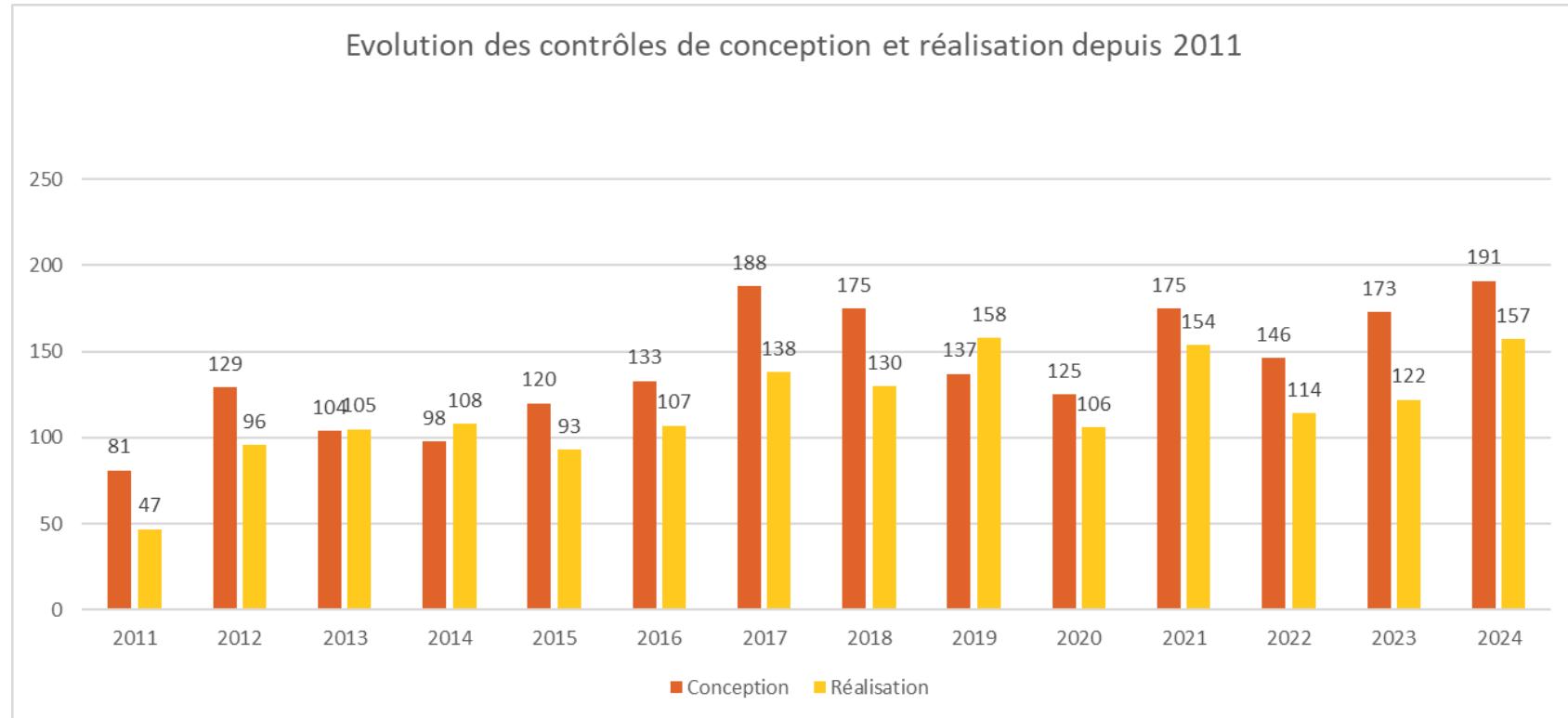


RPQS ANC 2024

Parc de 4 587 installations
d'assainissement non collectif

11 463 habitants équipés



Contrôle de conception et de réalisation

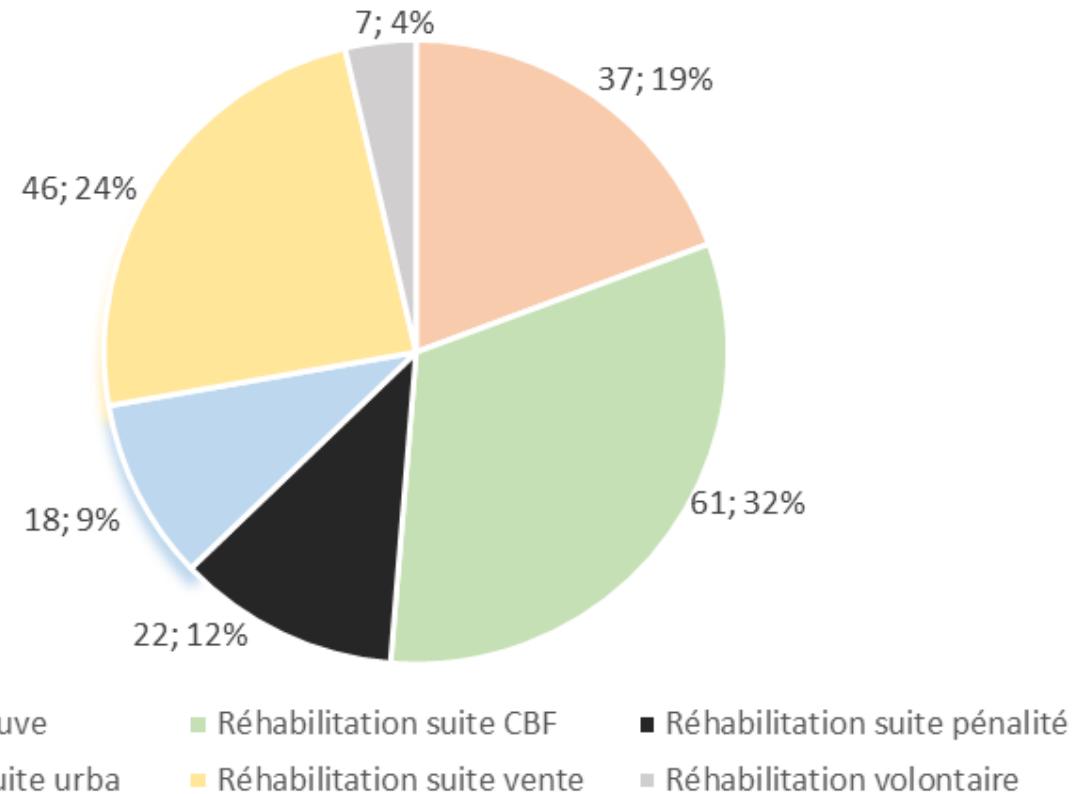
En 2024, 191 projets de conception ont été instruits et 157 contrôles de réalisation ont été effectués.
Depuis la création du SPANC, le nombre de contrôles réalisés n'a jamais été aussi élevé.

Nature des projets de conception

191 conceptions instruites

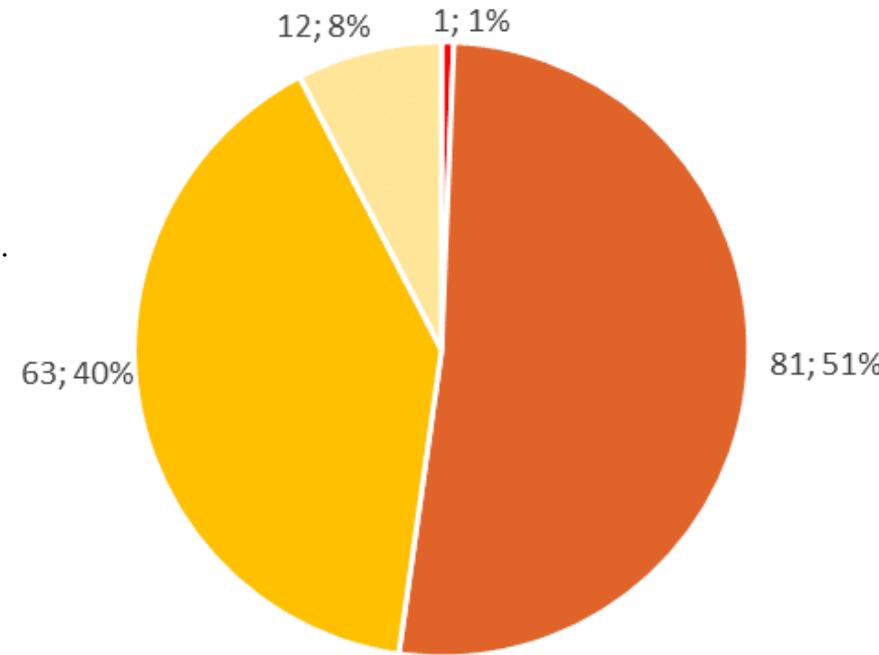
81 % des projets concernent des travaux de mises aux normes de l'installation existante.

Les projets de mise aux normes dans le cadre des pénalités et suite au contrôle de bon fonctionnement ont augmenté.



Filières mises en place lors des contrôles de réalisation

91 % des installations sont des filtres compacts et des microstations.

**Conformité des contrôles de réalisation**

Sur les 157 contrôles de réalisation, 54 sont non conformes (soit 34 %) en raison de l'impossibilité de vérifier les écoulements des eaux usées et/ou du non-respect des conditions de pose prescrites par le fabricant et le bureau d'études.

24 contre-visites ont été réalisées dont 20 se sont conclues par une conformité.

■ Filière traditionnelle ■ Filière compacte ■ Microstation ■ Phytoépuration



RPQS ANC 2024 -

Bilan technique

Types de conclusions des installations existantes

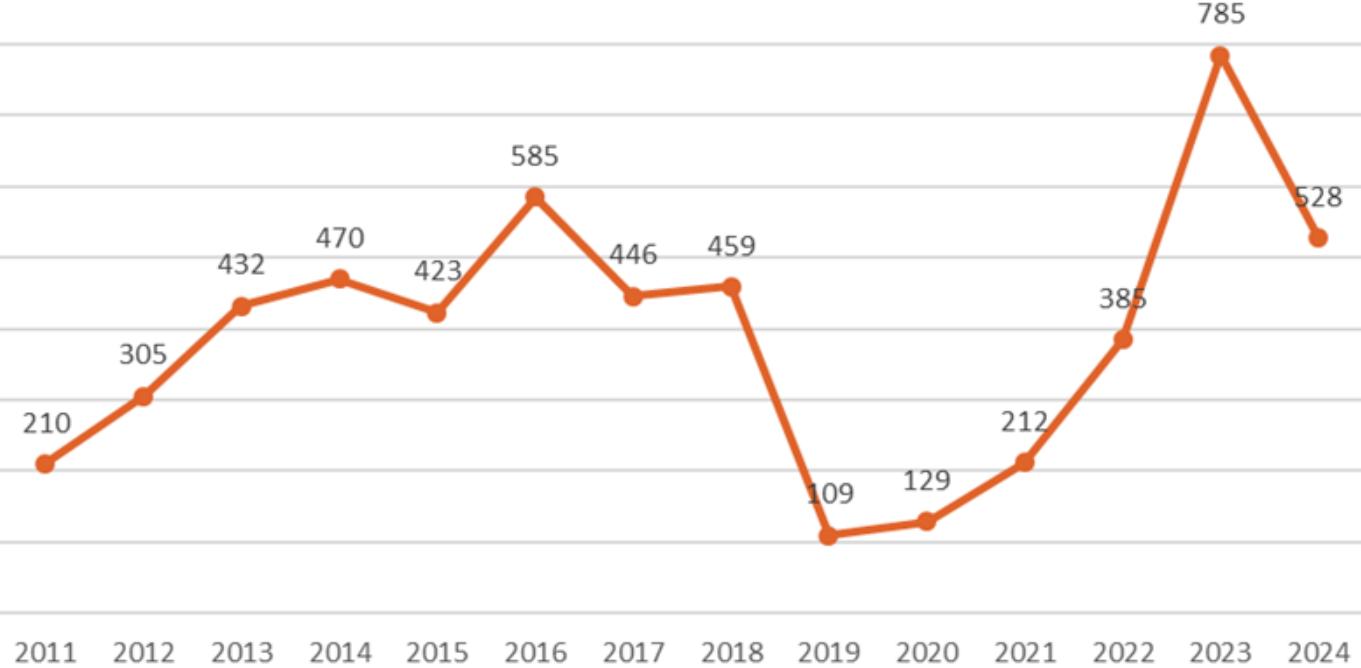


Classement CSMA	Classement selon l'Arrêté du 27 avril 2012	Signification	Délais des travaux
F1	Installation ne présentant pas de défaut	Installation au fonctionnement satisfaisant	Entretien à poursuivre.
F2	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Installation au fonctionnement satisfaisant. Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement.	Recommandations à réaliser dans les meilleurs délais
F3	Installation incomplète ou significativement sous -dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, et présente dans une zone à enjeux environnementaux.	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré car située dans une zone définie par le SDAGE ou le SAGE.	Travaux obligatoires sous 4 ans. OU Travaux dans un délai de 1 an si vente.
F4	Installation présentant un défaut de sécurité sanitaire et/ou un défaut de structure ou de fermeture des ouvrages. OU Installation incomplète ou significativement sous -dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, et présente dans une zone à enjeux sanitaires.	Installation non conforme présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes.	Travaux obligatoires sous 4 ans. OU Travaux dans un délai de 1 an si vente.
F5	Installation incomplète ou significativement sous - dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux.	Installation non conforme : incomplète, significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux.	Travaux dans un délai de 1 an si vente.
F6	Absence d'installation	Installation avec une mise en demeure de réaliser une installation conforme.	Travaux dans les meilleurs délais

Contrôle de bon fonctionnement

La périodicité des contrôles dépend du classement de l'installation (1 an, 4 ans ou 9 ans).

Évolution du nombre des contrôles de bon fonctionnement réalisés depuis 2011

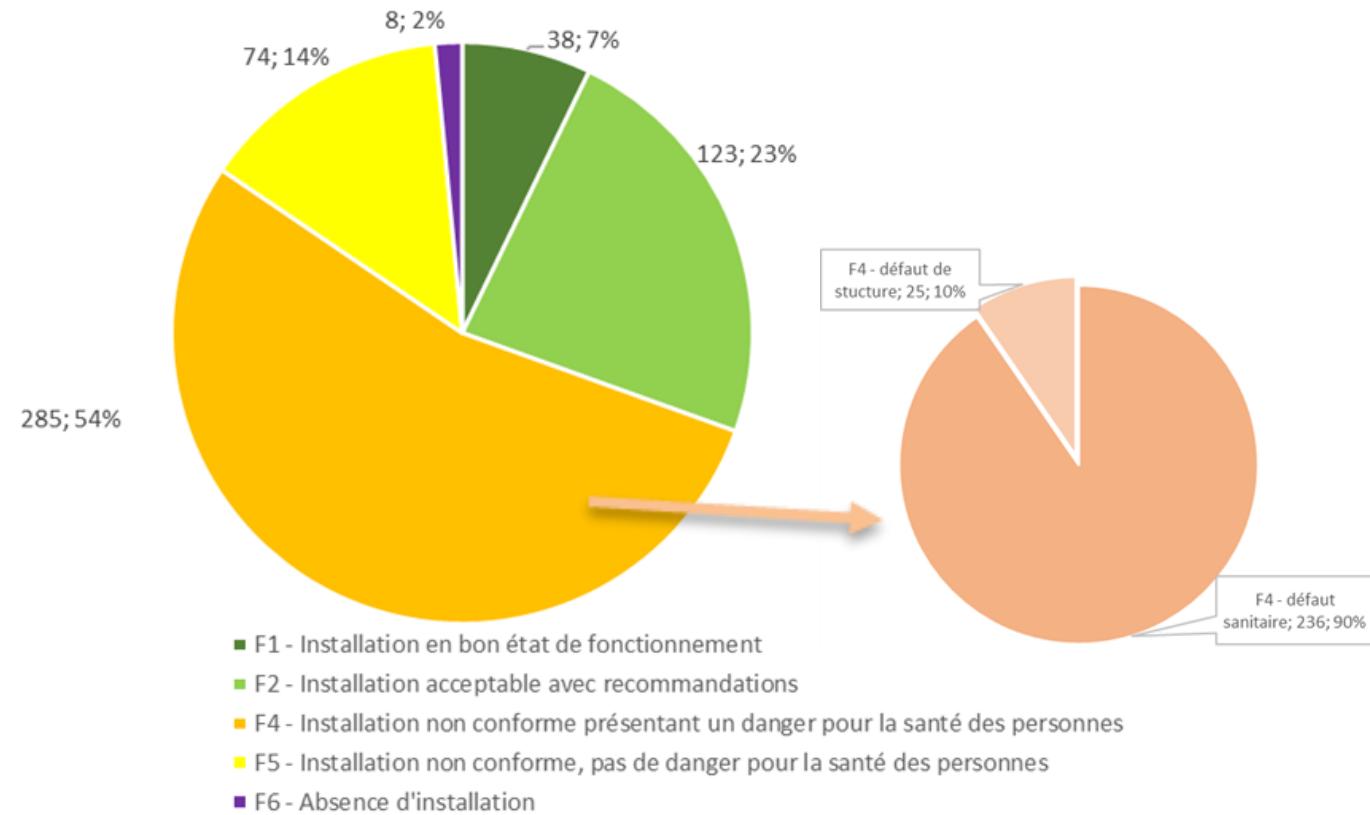


Conclusion des contrôles de bon fonctionnement

Sur les 528 contrôles de bon fonctionnement, 70 % des installations contrôlées sont Non Conformes dont 56 % ont une obligation de travaux dans les meilleurs délais ou au plus tard sous 4 ans.

De 2011 à 2024, seules 23 % des installations non conformes suite à un contrôle périodique ont été réhabilitées.

Nature des conclusions des contrôles de bon fonctionnement en 2024

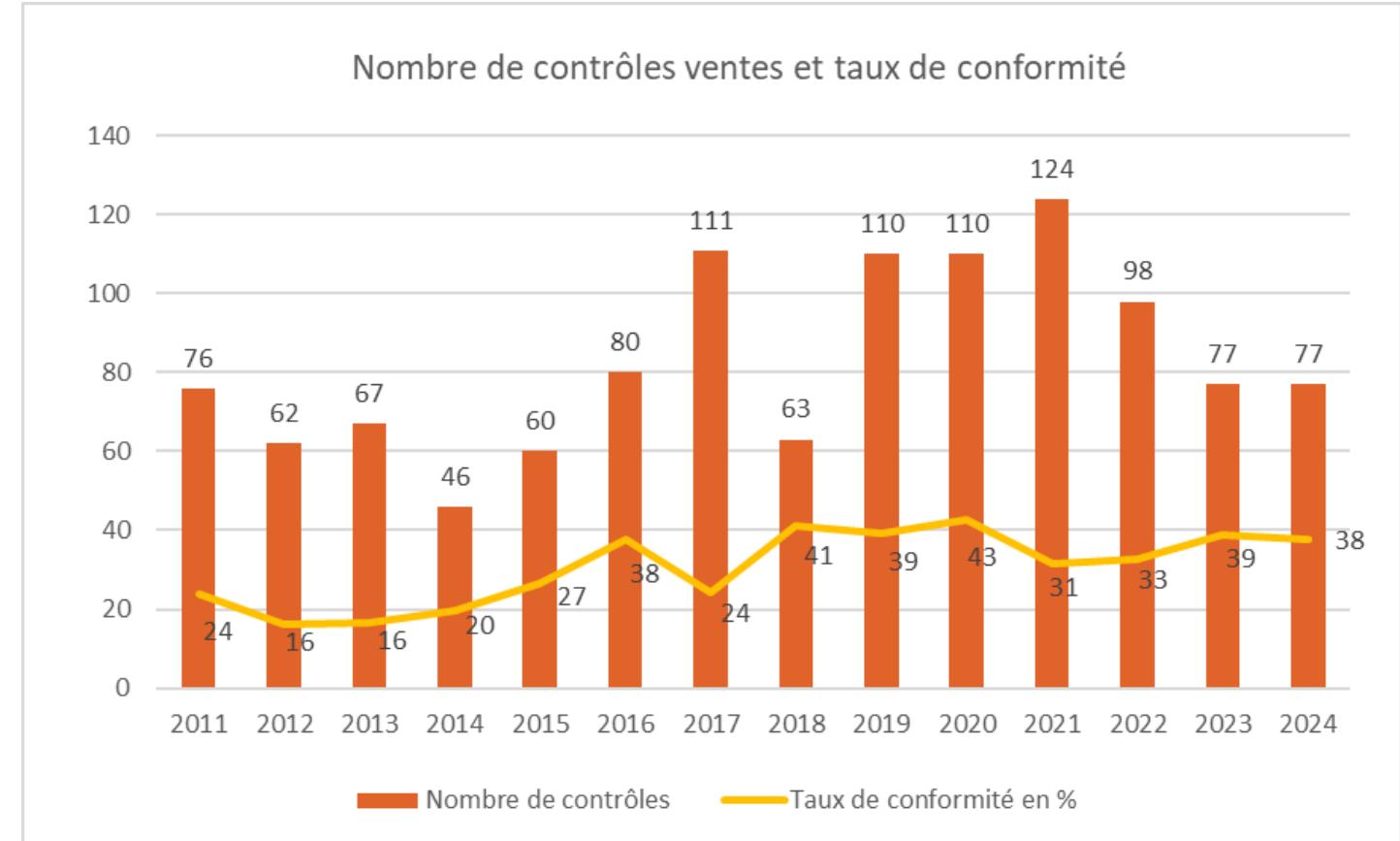


Contrôle de diagnostic vente

Depuis le 1er janvier 2011, lors de vente de tout ou partie d'immeuble à l'usage d'habitation non raccordé au réseau public, un rapport de contrôle de l'assainissement non collectif doit obligatoirement être annexé à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte authentique.

Ce rapport de contrôle doit être daté de moins de 3 ans au moment de la vente.

Le taux de conformité 2024 reste faible : 38 %

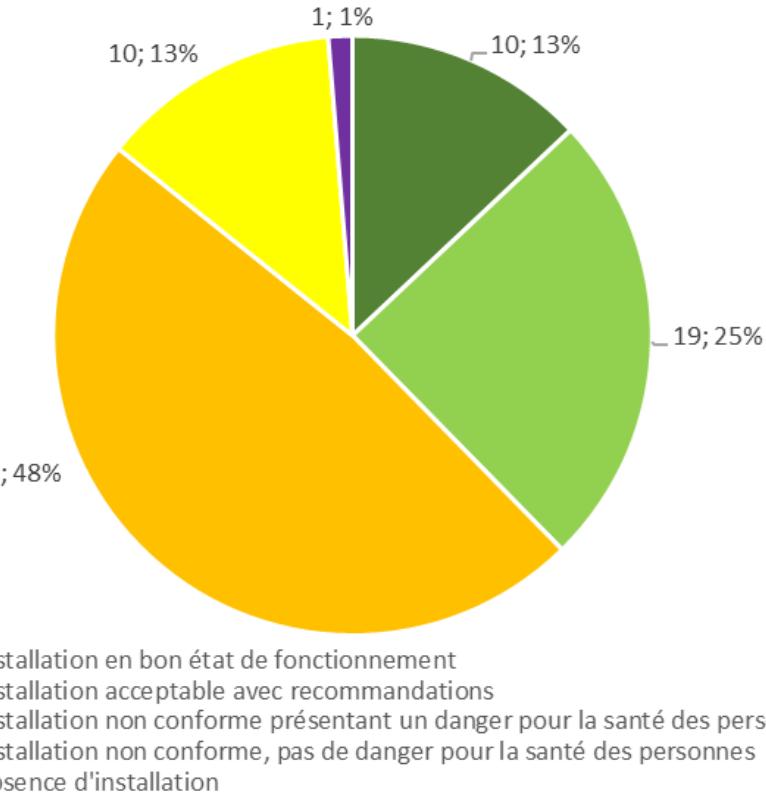


Conclusion des contrôles de diagnostic vente

62 % des installations contrôlées sont Non Conformes et doivent faire l'objet d'une mise aux normes dans un délai d'1 an après l'acte de vente définitif.

De 2011 à 2022, 63 % des installations diagnostiquées non conformes suite à une vente ont été réhabilitées.

Nature des conclusions des contrôles ventes réalisés en 2024





RPQS ANC 2024 -

Taux de conformité

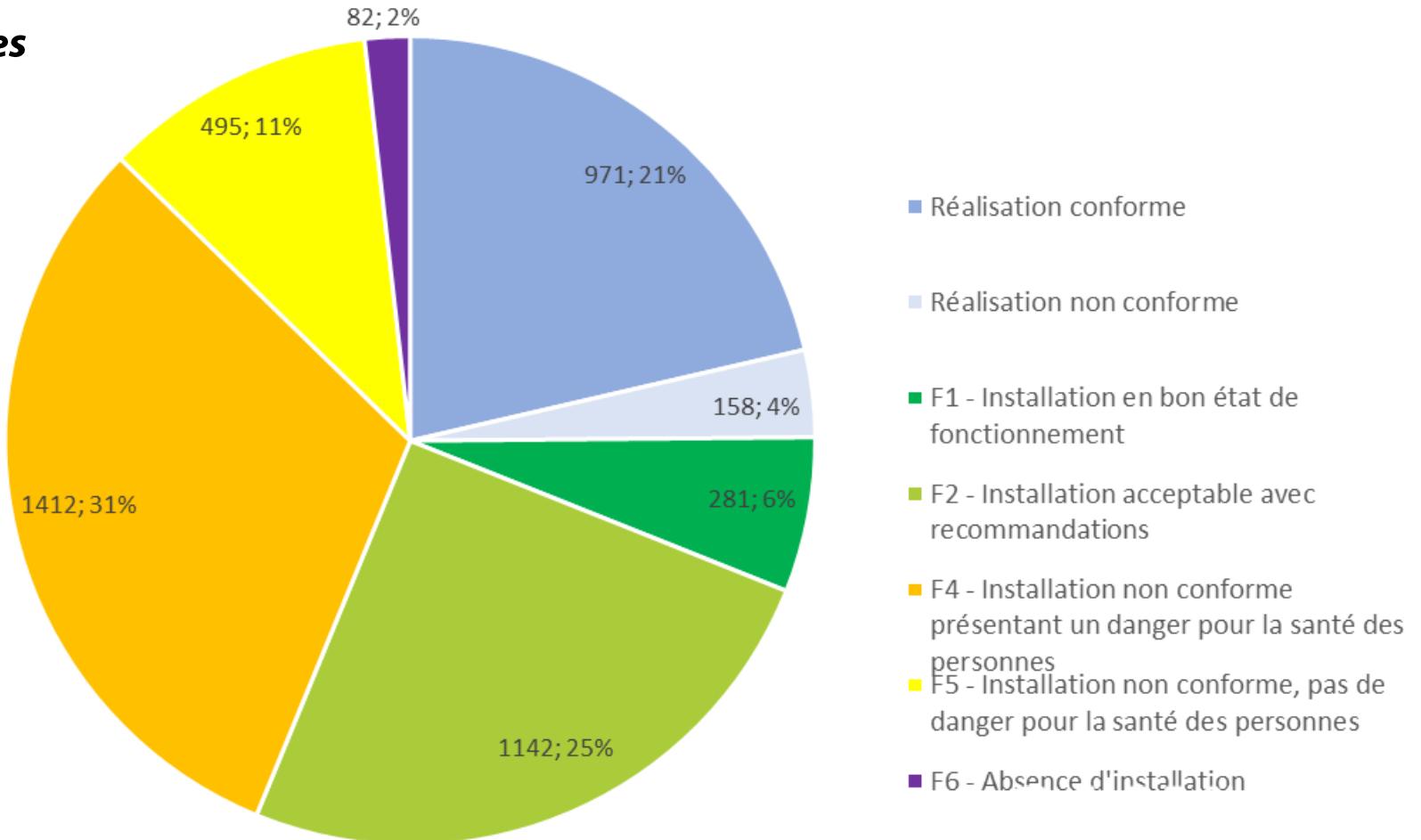
Taux de conformité réglementaire 2024

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles de réalisation auquel est ajouté le nombre d'installations existantes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes (donc y compris les non conformes F5) et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

(taux de conformité 2023 : 62,7%)

	Total	Réalisation	Bon fonctionnement	Vente
Nombre d'installations neuves ou à réhabiliter déclarées conformes et installations existantes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2891	972	1613	306
Nombre total d'installations contrôlées	4541	1129	2994	418
Taux de conformité	63,7%			

4 541 installations contrôlées





RPQS ANC 2024 - Tarification 2024

Tarifs au 01/01/2024	Installation inférieure à 20 EH	Installation comprise entre 21 EH et 50 EH	Installation supérieure à 51 EH
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves	Contrôle Conception 95 € Contrôle Réalisation 115 €	Contrôle Conception 155 € Contrôle Réalisation 245 €	Contrôle Conception 190 € Contrôle Réalisation 390 €
Tarif de la redevance de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes	45 €/an	50 €/an	55 €/an
Tarifs des autres prestations	Redevance de contre-visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 185 €	Redevance de contre-visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 260 €	Redevance de contre-visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 335 €

Les tarifs applicables pour 2025 restent inchangés.



RPQS ANC 2024 -

Financement du service

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	23 907,24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 371,43 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 984,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	201,15 €
67 - Charges exceptionnelles	32 830,00 €
68 – Donations aux provisions et dépréciations	15,00 €
Total DEPENSES	283 309,36 €

RECETTES

70 - Ventes de produits fabriqués, prestations 7062 – Redevances Assainissement Non Collectif : 229 668,92 € 7081 – Services exploités intérêt du personnel : 34 539,26 €	264 208,18 €
75 - Autres produits de gestion courante	876,74 €
77 – Produits exceptionnels	32 850,30 €
Total RECETTES	297 935,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total DEPENSES

0 €

Total RECETTES

5 984,54 €



RPQS ANC 2024 -

Aides financières

Aides financières versées en 2024

- 14 propriétaires ont bénéficié d'une aide financière en 2024.
- Le coût moyen des travaux s'élève à 10 350 €.
- 10 dossiers de demande d'aides ont été validés en 2024 : 5 ont perçu l'aide en 2024 et les 5 dossiers restants à 2025 après la réalisation des travaux.
- Ce programme d'aide a pris fin le 30 juin 2024.

COMMUNE	Année de validation du dossier	Montant Total des travaux	Montant de l'aide versée par CSMA
AIGREFEUILLE SUR MAINE	2023	11 234,30 €	3 500,00 €
AIGREFEUILLE SUR MAINE	2023	11 271,39 €	2 258,53 €
BOUSSAY	2023	11 338,80 €	2 500,00 €
BOUSSAY	2024	9 489,37 €	3 148,76 €
CHATEAU THEBAUD	2023	11 462,77 €	3 137,75 €
CHATEAU THEBAUD	2024	14 578,85 €	2 500,00 €
GETIGNE	2023	9 456,76 €	3 247,48 €
GETIGNE	2023	10 450,36 €	2 500,00 €
GORGES	2024	8 913,18 €	3 119,61 €
LA PLANCHE	2023	7 514,10 €	2 629,94 €
LA PLANCHE	2023	7 821,22 €	2 737,43 €
LA PLANCHE	2024	11 765,39 €	2 500,00 €
ST FIACRE SUR MAINE	2024	8 470,00 €	2 964,50 €
ST HILAIRE DE CLISSON	2023	11 141,61 €	3 500,00 €
Total		144 908,10 €	40 244,00 € €



Pénalités ANC

Le règlement du SPANC prévoit d'appliquer aux propriétaires une pénalité prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique au taux majoré de 100 %,

- en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif réglementaire sur un immeuble qui doit en être équipé ;
- lorsque des travaux ne sont pas réalisés sur une installation non conforme suite à une vente immobilière.

Absence d'installation – pénalité de 720 €

Nombre de dossiers pénalisés en janvier 2024 suite courrier RAR de décembre 2022	Travaux réalisés <u>après paiement</u> de la pénalité	Nombre d'installations <u>restant à réhabiliter</u> suite paiement de la pénalité
32	7 / 32	25 / 32

Janvier 2025 : 1 dossier pénalisé à 810 € suite courrier RAR de novembre 2023.

Avril 2025 : 19 courriers RAR envoyés. Rappel de mise aux normes à réaliser sous 1 an avant pénalité.

Installation non conforme suite vente – pénalité de 810 €

Nombre de dossiers pénalisés en septembre 2024 suite courrier RAR de juillet 2023	Travaux réalisés <u>après paiement</u> de la pénalité	Nombre d'installations <u>restant à réhabiliter</u> suite paiement de la pénalité
12	3 / 12	9 / 12

Mai 2025 : 14 courriers RAR envoyés. Rappel de mise aux normes à réaliser sous 1 an avant pénalité.

Octobre 2025 : 29 courriers RAR à envoyer.

Nombre de dossiers pénalisés en juillet 2025 suite courrier RAR de mai 2024	Travaux réalisés <u>après paiement</u> de la pénalité	Nombre d'installations <u>restant à réhabiliter</u> suite paiement de la pénalité
16	0 / 16	16 / 16